

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 7 mars 2019
Rapporteur :
Monsieur Jean-Marc QUINIOU**

N° 15

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 12/03/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/03/2019
(accusé de réception du 12/03/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Acquisition de terrain auprès de la commune d'Ergué Gabéric

Dans le cadre du transfert de la compétence Zone d'Activité Economique (ZAE), Quimper Bretagne Occidentale va acquérir auprès de la commune d'Ergué-Gabéric une parcelle d'environ 2 360 m² destinée à être revendue à la société « 4comimmo ».

La compétence Zones d'Activités Economique (ZAE) a été transférée le 1^{er} janvier 2017 aux communautés de communes et d'agglomération. Les ventes des terrains restant à commercialiser dans les ZAE d'Ergué-Gabéric doivent par conséquent être réalisées par Quimper Bretagne Occidentale.

Au fur et à mesure que les acquéreurs se manifesteront auprès de QBO, les terrains seront cédés par la commune d'Ergué-Gabéric à Quimper Bretagne Occidentale dans un premier temps puis par Quimper Bretagne Occidentale à l'acquéreur dans un second temps. Ainsi, la société « 4Comimmo » souhaite se porter acquéreur d'une emprise d'environ 2 360 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section BD numéro 482 (p). Il est proposé de céder cette emprise au prix de 40€ HT/m². Les frais de transfert de propriété seront à la charge de Quimper Bretagne Occidentale.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de valider le principe d'acquisition de la parcelle BD numéro 482 (p) au prix de 40 € HT/m² ;
- 2 - d'autoriser monsieur le président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.